



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE
A/CONF.191/BP/5
18 avril 2001
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique)
14-20 mai 2001

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE
ET LE PACIFIQUE : RAPPORT DE L'ORGANE SPÉCIAL
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL SUR
SA CINQUIÈME SESSION***

RÉSUMÉ

Pour préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral a examiné la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, présentée dans le document E/ESCAP/SB/LDC(5)/1 du secrétariat. Il a adopté des recommandations sur l'action au niveau national et au niveau international portant spécifiquement sur les questions sociales, l'infrastructure, le commerce et le financement du développement. Ces recommandations constitueront la contribution régionale à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

L'Organe spécial a examiné le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001. Il a relevé avec satisfaction les activités très diverses exécutées par le secrétariat à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Il a reconnu le rôle important tenu par les commissions régionales qui exécutent des activités au profit de ces pays et a engagé le secrétariat à dresser et à exécuter son programme de travail futur conformément au programme d'action qui serait adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION	3
A. Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et recommandations pour l'action à engager	3
B. Problèmes spécifiques aux petits États insulaires les moins avancés	12
C. Suivi et exécution.....	12
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ORGANE SPÉCIAL À SA CINQUIÈME SESSION	13
A. Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés	13
B. Exécution du programme de travail pour 2000-2001	13
C. Questions diverses.....	14
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	15
A. Ouverture de la session.....	15
B. Participation.....	15
C. Élection du bureau.....	16
D. Ordre du jour	16
E. Adoption du rapport.....	16

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et recommandations pour l'action à engager

1. L'Organe spécial était saisi du document E/ESCAP/SB/LDC(5)/1 au titre du point 4 de l'ordre du jour. Il a félicité le secrétariat de l'excellente qualité du document et a reconnu également, de manière générale, que les objectifs de développement envisagés dans le Programme d'action pour les années 90 étaient loin d'être atteints dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. Il a adopté les recommandations contenues dans le document précité avec certaines modifications, exposées ci-après, et a demandé à la Commission d'entériner ces recommandations à sa cinquante-septième session.

1. Questions sociales

Introduction

2. Il a été reconnu que les PMA de l'Asie et du Pacifique se caractérisaient par des situations sociales, économiques et culturelles extrêmement diverses. La Réunion a néanmoins adopté les recommandations suivantes pour améliorer les résultats de ce groupe de pays dans les secteurs sociaux, étant clairement entendu que leur application devrait être adaptée aux besoins et priorités particuliers de chaque pays et que les recommandations n'étaient aucunement exhaustives. Le développement social nécessitait des interventions dans un large éventail de domaines dont l'éducation, la santé, la dépaupérisation, la population, la gouvernance et l'autonomisation des femmes. Les débats et les recommandations ont porté sur deux grands domaines : l'éducation et la santé.

Action au niveau national

3. De l'avis général, un développement approprié de l'éducation et de la santé aurait des répercussions positives sur la croissance économique après une certaine période de gestation. En outre, l'accès universel à l'éducation et aux services de santé de base était un objectif de développement à part entière. Les gouvernements devraient donc tout faire pour étendre ces services à l'ensemble de la population. Ils devraient notamment prendre toutes les mesures possibles pour faire augmenter les taux de scolarisation et d'alphabétisation, en particulier en adoptant des lois qui rendent l'enseignement primaire obligatoire dans des délais jugés appropriés, surtout dans les pays où le taux de scolarisation était relativement bas. Ils devraient également assurer les services de santé de base à tous.

4. Tout en généralisant l'enseignement primaire, il faudrait veiller à la bonne qualité de l'enseignement et s'efforcer de réduire les déperditions (redoublements et abandons, par exemple).

5. Outre l'enseignement primaire, les PMA devraient développer l'enseignement aux niveaux secondaire et tertiaire. Il faudrait se préoccuper notamment de l'enseignement professionnel et technique afin de disposer de ressources humaines qualifiées. Les besoins de main-d'œuvre avaient évolué au fur et à mesure des mutations structurelles de l'économie et il faudrait

constamment veiller à maintenir l'équilibre entre les différents niveaux et les différents types d'enseignement afin que les étudiants formés par le système d'éducation répondent aux nouveaux besoins de l'économie.

6. Pour étendre la portée et améliorer la qualité de l'éducation et des services de santé dans les campagnes, les gouvernements devraient prendre des dispositions pour disposer d'effectifs d'enseignants, de médecins, d'infirmiers et d'auxiliaires sanitaires qualifiés et pour se procurer les autres moyens nécessaires. En outre, il faudrait offrir à ce personnel des incitations capables de le motiver pour travailler en milieu rural.

7. Dans beaucoup de PMA, les services sociaux étaient sensiblement moins accessibles aux femmes qu'aux hommes. Les gouvernements devraient se préoccuper particulièrement de faciliter l'accès des femmes aux services d'éducation et de santé.

8. On a fortement souligné la nécessité de consacrer davantage de ressources financières à l'éducation et à la santé. Il serait possible notamment d'augmenter les recettes et d'opérer des réaffectations de crédits intersectorielles dans les budgets nationaux. Il était également urgent d'augmenter l'APD et d'alléger la dette des PMA, comme le prévoyaient la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, afin que ces pays puissent consacrer davantage de ressources financières aux secteurs sociaux prioritaires.

9. Pour assurer la viabilité des services sociaux, il faudrait prévoir des crédits suffisants pour financer les dépenses de personnel et d'entretien et les autres coûts d'exploitation. Ces dépenses courantes avaient déjà un impact évident sur le développement. Les organismes d'assistance devraient tenir compte de cet aspect lorsqu'ils prescrivent des limites pour les déficits budgétaires des PMA en consultation avec le pays concerné.

10. Dans certains domaines des services d'éducation et de santé, les PMA pourraient envisager de réduire les subventions qui ne profitent pas aux pauvres. Lorsque la réduction des subventions nuit aux pauvres, l'accès de ces derniers aux services sociaux devrait être protégé par des moyens appropriés comme l'octroi de bourses ou de prêts pour les études supérieures.

11. En créant une infrastructure sociale, il faudrait s'efforcer d'encourager la participation des ONG, des organisations communautaires et du secteur privé lorsque ces partenaires sont en mesure d'augmenter la disponibilité de l'infrastructure sociale ou d'améliorer sa qualité. On a observé que ces partenaires avaient été très efficaces dans certains pays pour procurer des services d'enseignement et de santé de base aux pauvres et aux populations rurales, et que le secteur privé avait joué un rôle utile dans la fourniture de services d'enseignement postsecondaire. On a souligné qu'il fallait établir les cadres directifs voulus pour que ces agents maintiennent le niveau de qualité voulu dans les services qu'ils fournissent. De même, en recherchant la participation de ces organisations, il fallait préserver l'équilibre entre leur rôle de prestataires de services sociaux et leur rôle de défense et de surveillance au sujet des questions d'intérêt public.

Action de la communauté internationale et des donateurs

12. L'insuffisance de l'infrastructure matérielle était un obstacle majeur à la fourniture efficace des services sociaux dans les PMA. La communauté internationale devrait donc s'intéresser davantage au financement du développement de l'infrastructure de ces pays.

13. Pour procurer des ressources suffisantes pour le développement social dans les PMA, la communauté internationale devrait respecter les dispositions inscrites dans divers programmes d'action et déclarations émanant des conférences mondiales parrainées par les Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

2. Questions d'infrastructure

Introduction

14. L'infrastructure économique englobait un grand nombre de domaines, notamment les divers moyens au service du transport comme les routes, les voies ferrées, les voies d'eau intérieures, les transports interinsulaires, l'aviation civile, le téléphérage, l'énergie et les télécommunications. L'importance relative de ces divers éléments constitutifs de l'infrastructure économique variait d'un pays à l'autre et les mesures pour les améliorer devaient être adaptées aux besoins concrets de chaque PMA. Les débats de la Réunion ont porté essentiellement sur les transports et les communications. On a reconnu que ces deux secteurs offraient de vastes possibilités de création de revenus et favorisaient la croissance économique et la dépaupérisation. Par ailleurs, les réseaux de transport, de communication et d'électricité pouvaient contribuer à la prestation efficace des services sociaux. On trouvera ci-après certaines des recommandations susceptibles de s'appliquer à un groupe représentatif de PMA.

Action au niveau national

15. À cause des externalités associées aux services de transport et de communication, des longues périodes de gestation et de l'état relativement sous-développé du secteur privé, les gouvernements des PMA avaient un rôle majeur à jouer dans la fourniture de l'infrastructure économique. Par ailleurs, la pénurie de ressources financières et humaines dans le secteur public rendait impérative la recherche d'une participation active des investisseurs privés nationaux et étrangers dans ce domaine.

16. En définissant le rôle du secteur privé dans la fourniture des infrastructures, il était fondamental d'assurer la transparence du processus de décision et la défense de l'intérêt public.

17. Les gouvernements avaient un rôle important à jouer pour encourager la participation du secteur privé et des collectivités dans le secteur infrastructurel. Ils devaient mettre en place des politiques appropriées, notamment au sujet des ratios d'endettement et de l'accès aux capitaux procurés par les institutions financières à des conditions raisonnables à l'intérieur comme à l'extérieur.

18. L'entretien des infrastructures était crucial pour leur utilisation optimale. Les gouvernements devaient donc affecter davantage de ressources à l'entretien des infrastructures

publiques. Les pouvoirs publics pouvaient envisager de créer un fonds spécial si leurs pratiques budgétaires le permettaient. Ils pouvaient, par exemple, affecter spécialement une part des redevances des usagers lorsqu'il était faisable et souhaitable de percevoir de telles redevances. Il fallait également encourager la participation des institutions locales dans ce domaine.

19. On a souligné qu'il était important de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée pour créer, maintenir et restructurer les institutions chargées de la planification et de la régulation des infrastructures. On a noté que le système d'éducation devrait viser à former une main-d'œuvre correctement qualifiée pour le secteur de l'infrastructure. On a souligné aussi que l'utilisation des technologies de l'information basées sur l'ordinateur était essentielle pour rendre les infrastructures plus efficaces, en particulier les chemins de fer et les systèmes de télécommunication. Il fallait donc disposer d'une main-d'œuvre plus nombreuse spécialisée dans ces technologies.

20. Au sujet de la planification, on a suggéré de planifier les réseaux de transport et de communication en tenant compte du contexte régional lorsque la mise en réseau régionale était réalisable et profitable à tous les pays participants.

21. Les infrastructures rurales devraient bénéficier d'une attention particulière afin qu'elles contribuent réellement à la dépaupérisation et à l'emploi dans les PMA.

Action de la communauté internationale et des donateurs

22. La communauté internationale devrait attribuer davantage de ressources financières aux PMA pour répondre à leurs besoins d'infrastructure. On a souligné, là aussi, qu'il fallait respecter les obligations résultant des déclarations et des programmes d'action pertinents adoptés par les conférences mondiales parrainées par les Nations Unies au cours des années 90. La communauté internationale pourrait également encourager la participation du secteur privé au développement des infrastructures par le cofinancement et en stimulant l'apport d'investissement étranger direct.

23. Les ressources financières n'étant pas suffisantes à elles seules pour assurer le développement de l'infrastructure des PMA, la communauté internationale et les organismes donateurs ont été engagés à fournir la technologie et l'assistance technique nécessaires pour valoriser les ressources humaines.

24. Avec l'accord des pays de la région, la communauté internationale devait faciliter la coopération régionale, en particulier pour relier les réseaux de transport et de télécommunication des PMA à ceux des pays voisins. Ce type d'action était particulièrement essentiel pour que les pays sans littoral et les pays insulaires puissent véritablement développer les échanges et le tourisme.

25. Reconnaissant que, même avec les plus grands efforts, il serait difficile d'obtenir la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure des PMA, notamment pour désenclaver les régions éloignées, peu peuplées et montagneuses, on a suggéré que la communauté internationale crée un fonds spécial pour le développement de l'infrastructure.

3. Questions commerciales

Introduction

26. La marginalisation des PMA, notamment de ceux de l'Asie et du Pacifique, par rapport au courant général de mondialisation rapide de l'économie se manifestait par le fait que leur part dans le commerce, la production et les investissements mondiaux était minime et en recul. Les médiocres performances commerciales de ces pays au cours des vingt dernières années étaient dues à des problèmes d'offre et de demande qui nuisaient à leurs échanges et à leur compétitivité. La structure des exportations des PMA de l'Asie et du Pacifique montrait que plus de la moitié des exportations était constituée de matières premières alimentaires et agricoles, et qu'un tiers seulement provenait du secteur manufacturier. Toutefois, un certain nombre de ces pays étaient fortement tributaires des recettes de devises procurées par le secteur des services. Pour remédier à cette situation et assurer l'intégration réelle et positive des PMA à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral, il fallait que ces pays et leurs partenaires de développement cherchent à renforcer les capacités de production des PMA par le développement de leurs infrastructures matérielles et de leur cadre institutionnel, la valorisation des ressources humaines, un accès libre et facilité aux marchés et une certaine souplesse dans l'emploi des instruments d'intervention capables de stimuler la compétitivité des secteurs d'importance stratégique pour le développement du commerce. Les recommandations ci-dessous ont été faites à ce sujet.

Action au niveau national

27. Les PMA devraient poursuivre et intensifier leurs efforts pour améliorer leur situation macroéconomique et leurs politiques sectorielles afin de recueillir les fruits de la mondialisation et d'exploiter les possibilités de commerce régional.
28. Ils devraient développer leur infrastructure matérielle.
29. Ils devraient diversifier davantage la composition de leurs exportations et leurs marchés d'exportation.
30. Ils devraient s'attacher davantage à mettre en valeur leurs ressources humaines et à promouvoir l'esprit d'entreprise.
31. Ils devraient moderniser leur base technologique.

Action au niveau international

32. Les PMA de l'Asie et du Pacifique demandent à leurs partenaires commerciaux de leur accorder un accès en franchise de droits et de contingentement pour toutes leurs exportations.
33. Il faudrait accorder des préférences commerciales aux PMA sans discrimination.
34. Les règles d'origine devraient être simplifiées et harmonisées pour favoriser les exportations des PMA.

35. Des mesures spéciales et différenciées efficaces en faveur des PMA devraient être adoptées et intégrées au système commercial multilatéral.
36. Il conviendrait d'étudier attentivement l'octroi de conditions de marché préférentielles aux PMA en matière de circulation des personnes physiques.
37. Il faudrait prendre des mesures pour garantir des prix rémunérateurs pour les produits de base et stabiliser le commerce de ces produits.
38. Les partenaires de développement devraient veiller à la cohérence de leurs politiques pour répondre aux préoccupations des PMA au sujet de l'accès aux marchés et la capacité d'offre.
39. Il faudrait allonger la période de transition pour l'exécution des accords de l'OMC.
40. Il conviendrait d'accélérer l'application concrète du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA.
41. Il y aurait lieu de renforcer l'appui au développement des capacités des PMA pour leur permettre de mener les négociations commerciales multilatérales et d'assurer une représentation adéquate aux négociations commerciales de l'OMC.
42. Il faudrait que les règles commerciales multilatérales applicables aux arrangements commerciaux régionaux aillent dans le sens des efforts d'intégration régionale et offrent une souplesse suffisante aux PMA de l'Asie et du Pacifique pour qu'ils s'adaptent à un régime commercial plus libéralisé et plus compétitif dans le cadre de ces accords.
43. Il faudrait établir un processus accéléré d'admission à l'OMC sans imposer aux PMA d'assumer des obligations ou de prendre des engagements allant au-delà de ce qui s'applique aux PMA déjà membres de l'OMC.

4. Financement du développement

Introduction

44. Il a été reconnu que le développement nécessitait des ressources financières non seulement pour les investissements, mais également pour de nombreuses dépenses courantes qui ont des conséquences importantes pour le développement (salaires des enseignants et du personnel médical par exemple). Néanmoins, le niveau actuel des investissements était si bas dans la plupart des PMA qu'il était indispensable d'augmenter le financement des investissements pour accélérer la croissance économique. Les deux principales sources de financement des investissements étaient l'épargne nationale (publique et privée) et l'épargne étrangère (sous la forme d'APD et de capitaux extérieurs privés), sources auxquelles il fallait puiser pour accroître sensiblement le niveau des investissements dans les PMA. On trouvera ci-après des recommandations relatives à ces sources.

a) Épargne nationale

Action au niveau national

45. Les gouvernements des PMA devraient prendre des mesures pour accroître l'épargne publique. Il faudrait améliorer la rentabilité des dépenses par une meilleure gestion intrasectorielle et la redéfinition des priorités intersectorielles afin de consacrer davantage de ressources aux secteurs qui procurent des retombées sociales plus importantes. Les pouvoirs publics devraient faire preuve d'une volonté politique plus forte pour élargir l'assiette de l'impôt et appliquer plus efficacement la législation pertinente. Il fallait renforcer l'efficacité de l'administration fiscale par des mesures appropriées, notamment l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

46. Les gouvernements pourraient réexaminer la question des incitations, exemptions et dégrèvements fiscaux, et rechercher les moyens d'accroître leurs recettes.

47. Ils pourraient aussi revoir la structure des subventions accordées, des redevances et des prix imposés pour les biens et services publics et essayer d'augmenter leurs recettes non fiscales.

48. Il faudrait privatiser les entreprises publiques lorsque cela est faisable et souhaitable afin de ne pas grever les ressources de l'État. À défaut, on devrait améliorer le fonctionnement des entreprises publiques, notamment en déléguant davantage les pouvoirs et en renforçant l'autonomie opérationnelle, en motivant mieux le personnel et en prenant d'autres mesures appropriées.

49. On a reconnu que les déterminants de l'épargne privée étaient complexes : niveau et évolution du revenu par habitant, conditions macroéconomiques, rendement et diversité des instruments d'épargne, possibilités d'intervention des institutions financières et facteurs culturels, notamment. Néanmoins, les gouvernements pouvaient prendre un certain nombre de mesures susceptibles d'accroître le volume de l'épargne et favoriser l'intermédiation entre l'épargnant et l'investisseur.

50. Il conviendrait d'assurer des taux de rendement positifs de l'épargne, notamment en établissant des régimes à bas taux d'inflation. De telles mesures empêcheraient que les taux d'intérêt nominaux soient trop élevés et découragent l'investissement privé.

51. Il faudrait maintenir ou renforcer la viabilité des institutions financières et la confiance qu'elles suscitent, particulièrement en appliquant une réglementation prudentielle efficace.

52. Il faudrait que des institutions financières informelles complètent les possibilités d'intervention des institutions financières officielles. À cet égard, on a évoqué la formule du microfinancement pour mobiliser l'épargne. Il faudrait également mettre en place une réglementation et un cadre directif propres à garantir la viabilité des systèmes de microcrédit tout en protégeant les intérêts des déposants.

53. Il conviendrait d'étudier les possibilités d'étendre la couverture des régimes d'assurance et des fonds de prévoyance et de les utiliser pour mobiliser l'épargne privée.

54. Il faudrait exploiter, chaque fois que possible, les possibilités qu'offriraient des institutions des marchés de capitaux.

55. On a relevé que la mobilisation des ressources nationales dans les PMA dépendait en partie des recettes fiscales provenant des droits d'importation. La libéralisation des régimes commerciaux devrait se faire en tenant compte de cet aspect.

Action au niveau international

56. La communauté internationale pourrait aider les PMA à mobiliser l'épargne intérieure en apportant une assistance technique fondée sur les besoins de chaque pays, en facilitant l'accès aux bonnes pratiques suivies dans les autres pays et en favorisant l'échange de données d'expérience, en particulier entre pays voisins.

b) Aide publique au développement

Action au niveau national

57. Si les arguments des PMA en faveur du relèvement du niveau d'APD étaient valides, il fallait également veiller à une meilleure utilisation de l'aide fournie. Dans cette optique, les gouvernements des PMA pouvaient prendre un certain nombre de mesures, notamment renforcer leurs capacités de planification et d'exécution des projets, améliorer le contrôle et l'évaluation, garantir une meilleure coordination institutionnelle entre les divers organismes publics chargés de négocier et d'utiliser l'APD et décentraliser davantage l'exécution des projets lorsque cela était faisable et souhaitable.

Action au niveau international

58. La communauté internationale avait beaucoup à faire dans le domaine de l'APD. Certaines des mesures à prendre sont énumérées ci-après.

59. La communauté internationale était vivement engagée à réaliser les objectifs d'APD énoncés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA.

60. Il conviendrait d'encourager le dialogue pour introduire une certaine cohérence entre les donateurs dans des domaines tels que les pratiques en matière d'APD et les régimes commerciaux des pays donateurs. En outre, il faudrait veiller à ce que les pays bénéficiaires aient un sentiment de propriété à l'égard des conditionnalités de politique générale ainsi que des projets financés par l'APD. Cette attitude devrait se fonder sur un véritable dialogue et un esprit de partenariat entre donateurs et pays bénéficiaires.

61. La communauté internationale devrait poursuivre le dialogue avec les PMA sur des problèmes comme les subventions, les achats liés et le financement des dépenses renouvelables et apporter des améliorations dans ces domaines

62. La justification de l'APD et de l'allégement de la dette se fondait sur les contraintes structurelles des PMA. Aussi, bien que la plupart des PMA de l'Asie et du Pacifique aient réussi à réaliser une croissance plus forte qu'ailleurs et à maintenir des ratios du service de la dette relativement peu élevés, convenait-il d'examiner le montant d'APD qu'ils recevaient et leur possibilité d'accéder à l'allégement de la dette.

c) Investissement étranger direct

Action au niveau national

63. On a noté qu'en dépit de la libéralisation des régimes de l'investissement étranger direct, les investissements de cette catégorie restaient infimes dans la plupart des PMA. Il existait de nombreux déterminants "locaux" susceptibles de séduire les investisseurs : taille et croissance du marché intérieur, stabilité politique et économique, cadre général de la politique économique, politique générale de l'investissement étranger direct, dotation en ressources, infrastructures, niveau de qualification de la main-d'œuvre, discipline au travail, etc. Il faudrait que les PMA examinent avec attention ces déterminants locaux et prennent des mesures pour apporter des améliorations dans les secteurs où une intervention était possible.

64. Les PMA pourraient lancer des campagnes de promotion ciblées pour attirer l'investissement étranger direct dans les secteurs où ils disposent d'un avantage comparatif.

65. Ils devraient simplifier les procédures administratives et renforcer l'efficacité des institutions pour ce qui concerne la création et l'exploitation des entreprises par les investisseurs étrangers.

66. Ils pourraient également négocier des investissements mutuellement avantageux et des accords sur la renonciation de la double imposition avec les pays d'origine et les investisseurs étrangers.

Action au niveau international

67. La communauté internationale pourrait aider à faciliter la circulation de l'information sur les possibilités d'investissement rentables dans les PMA. Souvent, les investisseurs potentiels n'étaient pas suffisamment informés.

68. Un certain nombre de pays d'origine et des institutions multilatérales avaient mis en place des régimes d'assurance pour les investisseurs étrangers. La couverture de ces assurances pourrait être élargie et inclure des dispositions spéciales applicables aux investissements dans les PMA. La communauté internationale pourrait également contribuer à augmenter les courants d'investissement étranger direct dans ces pays par des moyens comme l'utilisation du cofinancement, l'établissement de meilleures conditions d'entrée sur les marchés pour les exportations de ces pays et le renforcement de leurs infrastructures.

69. La coopération régionale pourrait contribuer à accroître les courants dans les PMA.

70. Pour amplifier l'effet de développement de l'investissement étranger direct, la communauté internationale devrait fournir une assistance technique aux PMA pour renforcer leurs capacités de négociation.

B. Problèmes spécifiques aux petits États insulaires les moins avancés

71. L'Organe spécial a noté que les petits États insulaires en développement étaient extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs et aux catastrophes naturelles, notamment aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers. Étant donné la vulnérabilité particulière des pays insulaires les moins avancés, il conviendrait de prendre des mesures bilatérales et multilatérales de soutien à ces pays afin de les aider à surmonter leurs handicaps structurels.

C. Suivi et exécution

72. L'Organe spécial a noté qu'il faudrait mettre en place un mécanisme de suivi de l'exécution du nouveau Programme d'action qu'adopterait probablement la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aurait lieu à Bruxelles en mai 2001. Les commissions régionales devraient être associées étroitement à ce processus et établir un programme de travail pour soutenir les pays les moins avancés conformément au nouveau programme d'action.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ORGANE SPÉCIAL À SA CINQUIÈME SESSION

A. Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

73. L'Organe spécial a noté que certains PMA de l'Asie et du Pacifique avaient fait des progrès considérables dans les dix dernières années, d'après certains indicateurs économiques et sociaux. Dans leur ensemble, néanmoins, ces pays rencontraient de sérieux problèmes structurels pour accélérer leur développement et risquaient d'être marginalisés davantage encore dans la mesure où la mondialisation avançait à un rythme de plus en plus rapide tandis que la fracture numérique s'aggravait entre pays développés et pays en développement. Il était donc impératif que la communauté internationale accorde une plus grande attention aux besoins de développement des PMA. À ce propos, l'Organe spécial a estimé également que les recommandations qui constitueraient la contribution régionale au prochain programme d'action en faveur des pays les moins avancés devraient être réalistes et applicables et devraient être appuyées largement par tous les groupes de pays. On a relevé aussi que les pays les moins avancés devraient eux-mêmes poursuivre des stratégies de développement tournées vers la croissance et suffisamment soucieuses du développement social.

74. L'Organe spécial a prié le secrétariat de prendre note des révisions de certains indicateurs statistiques mentionnés dans le document E/ESCAP/SB/LDC(5)/1, proposées par les représentants du Cambodge, des Maldives et de la République démocratique populaire lao. Le secrétariat a pris note des amendements.

B. Exécution du programme de travail pour 2000-2001

75. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, l'Organe spécial était saisi du document du secrétariat intitulé : "Exécution du programme de travail pour 2000-2001" (E/ESCAP/SB/LDC(5)/2). Il a noté avec satisfaction les différentes activités exécutées par le secrétariat pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral au titre du programme de travail pour 2000-2001, et a entériné le projet de programme de travail pour 2002-2003. Il a constaté que les commissions régionales jouaient un rôle important dans l'engagement d'activités en faveur des pays les moins avancés et a invité instamment le secrétariat à élargir et à exécuter son programme de travail en conformité avec le nouveau programme d'action qui devrait être adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

76. L'Organe spécial a souligné que le programme de travail devait rester centré sur la valorisation des ressources humaines et que l'aide aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral devait tenir compte des besoins réels de ces pays, de leur capacité d'absorption et de leurs caractéristiques particulières. Il s'est félicité des offres d'aide en provenance d'autres pays en développement, portant sur une technologie appropriée pour contribuer à la valorisation des ressources humaines. Constatant l'utilité d'une telle coopération technique entre pays en développement comme moyen de coopération Sud-Sud, il a relevé que le document du secrétariat aurait dû mentionner les activités exécutées suivant ces modalités de CTPD. En raison du montant limité des ressources disponibles pour l'application du programme de travail, l'Organe spécial a suggéré que la CESAP cherche à établir une

collaboration plus étroite avec la Banque asiatique de développement et avec le secteur privé dans l'exécution de ses activités.

C. Questions diverses

77. L'Organe spécial a pris note du communiqué de la première Réunion ministérielle du Groupe des pays en développement sans littoral, tenue à New York le 18 septembre 2000. Il s'est déclaré favorable à une réunion ministérielle sur les questions du transport en transit qui aurait lieu en 2003 et qui fournirait une importante occasion d'établir et d'adopter un programme d'action collective pour développer davantage les systèmes de transport en transit des pays sans littoral et des pays de transit afin qu'ils puissent participer au système commercial international.

78. Constatant que la cinquième session de l'Organe spécial était la dernière à laquelle participerait M. Faisal Ahmed Choudhury, Chef de la délégation du Bangladesh, l'Organe spécial a adressé à M. Choudhury ses remerciements pour sa contribution à ses travaux.

79. L'Organe spécial a pris note du prochain départ à la retraite de M. Azizul Islam, chef de la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement de la CESAP. Il a remercié M. Islam de son dévouement à la cause des pays les moins avancés, à la CESAP et dans les autres organismes internationaux, et lui a souhaité une heureuse retraite.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

80. La cinquième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral s'est tenue à Bangkok les 20 et 21 février 2001.

81. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif a noté que les progrès économiques et sociaux des pays les moins avancés de la région avaient été assez modestes au cours des dix dernières années. En outre, les progrès accomplis jusque-là reposaient sur des bases économiques fragiles et étroites, et sur une structure d'exportation non diversifiée, et les pays concernés étaient particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention de l'Organe spécial sur certaines questions nécessitant une attention urgente. L'accès universel à l'éducation de base et à la santé et l'égalité des chances étaient des conditions indispensables au renforcement du développement. L'amélioration des infrastructures était un autre élément clef car elle permettait d'abaisser les coûts de production des biens et services, facilitait les échanges d'information et améliorait l'accès aux services sociaux. En outre, pour compléter les effets de la libéralisation du commerce et des initiatives visant à promouvoir les exportations des pays les moins avancés, il fallait pouvoir compter sur un appui international permettant de diversifier les exportations, d'introduire de nouvelles technologies et de renforcer les capacités de production. Enfin, le financement du développement grâce à l'apport de sources officielles et privées était essentiel pour combler l'écart entre les besoins d'investissement et l'épargne intérieure, entre les dépenses et les recettes de l'État et entre les besoins d'importation et les recettes d'exportation. Le Secrétaire exécutif a prié les représentants de se concentrer sur les recommandations qui pourraient constituer la contribution de la région à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a donné l'assurance à l'Organe spécial qu'il ferait de son mieux pour que cette contribution de la région bénéficie de l'attention qu'elle méritait à la Conférence.

B. Participation

82. Les représentants des pays membres et membres associés de la Commission ci-après ont participé à la session : Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Maldives, Népal, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Thaïlande, Tuvalu et Vanuatu.

83. Les organismes suivants étaient également représentés : Banque asiatique de développement (BAsD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

C. Élection du bureau

84. S.E. Dasho Ugyen Tshering (Bhoutan) a été élu Président, M. Souphanh Keomixay (République démocratique populaire lao), Vice-Président, et Mme Noumea Simi (Samoa), Rapporteuse.

D. Ordre du jour

85. L'Organe spécial a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session
2. Élection du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
5. Exécution du programme de travail pour 2000-2001
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport.

E. Adoption du rapport

86. L'Organe spécial a adopté son rapport le 21 février 2001.
